



## Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2853

17 avril 1989

FRANCAIS

## COMpte RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2853e SEANCE

Tenue au Siège, à New York  
le lundi 17 avril 1989, à 10 h 30

Président : M. BELONOGOV(Union des Républiques  
socialistes soviétiques)

Membres : Algérie  
Brésil  
Canada  
Chine  
Colombie  
Ethiopie  
Etats-Unis d'Amérique  
Finlande  
France  
Malaisie  
Népal  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
Sénégal  
Yougoslavie

M. DJOUDI  
M. ALENCAR  
M. FORTIER  
M. YU Mengjia  
M. PEÑALOSA  
M. TADESSE  
M. PICKERING  
M. TORNUDD  
M. BLANC  
M. RAZALI  
M. RANA  
  
Sir Crispin TICKELL  
Mme DIALLO  
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION CONCERNANT L'AFGHANISTAN

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/20561)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Conformément aux décisions prises à la 2852e séance, j'invite le représentant de l'Afghanistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant du Pakistan à prendre place à la table du Conseil; j'invite le représentant de la République arabe syrienne à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Roshan-Rawaan (Afghanistan) et M. Shah Nawaz (Pakistan) prennent place à la table du Conseil; M. Al-Masri (République arabe syrienne) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, du Yémen démocratique, de la République démocratique allemande, du Japon, de la Mongolie, de l'Arabie saoudite et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Oramas Oliva (Cuba), M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Kagami (Japon), M. Dugersuren (Mongolie), M. Shihabi (Arabie saoudite) et M. Aksin (Turquie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, datée du 11 avril 1989, du Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit ainsi :

"J'ai l'honneur, en ma qualité de président du groupe islamique, de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite S. E. M. A. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de

Le Président

l'Organisation des Nations Unies, à participer à l'examen par le Conseil de la question intitulée 'La situation concernant l'Afghanistan'."

Cette lettre a été distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/20587.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité accepte d'inviter S. E. A. Engin Ansay, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur inscrit est M. A. Engin Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil a invité conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANSAY (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), M. Hamid Algabid, et en mon nom personnel, j'aimerais vous remercier de l'occasion qui m'est donnée d'intervenir devant le Conseil sur une question d'importance extrême pour notre organisation.

J'aimerais également saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession au poste élevé de président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis certain que vos talents de diplomate et qualités professionnelles bien connus vous permettront de conduire avec succès les délibérations du Conseil durant le mois en cours.

Qu'il me soit également permis de rendre un hommage bien mérité à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadrice du Sénégal, Mme Absa Claude Diallo, pour la façon habile et compétente dont elle a dirigé les travaux du Conseil durant le mois dernier.

L'Organisation de la Conférence islamique a été parmi les premiers à condamner l'invasion étrangère de l'Afghanistan. La première session extraordinaire de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad du 27 au 29 janvier 1980, était consacrée à la question de l'Afghanistan. La Conférence a condamné l'agression militaire étrangère et exigé le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères d'Afghanistan, suspendu l'Afghanistan de sa qualité de membre de l'Organisation de la Conférence islamique, invité les Etats membres de cette organisation à s'abstenir de reconnaître le régime illégal d'Afghanistan et recommandé à tous les Etats membres d'affirmer leur solidarité avec le peuple afghan dans la juste lutte qu'il mène pour sauvegarder sa foi, son indépendance nationale et l'intégrité territoriale de son pays ainsi que pour recouvrer son droit de décider de son avenir.

La onzième conférence islamique des ministres de affaires étrangères tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980, dans sa résolution 19/11-P, a créé un Comité spécial composé du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique et des Ministres des affaires étrangères du Pakistan et de l'Iran en vue de rechercher une solution politique au problème afghan. Par la suite, la Tunisie et la Guinée sont également devenues membres de ce comité spécial. Le Comité a tenu sa première réunion à Téhéran, du 4 au 6 juin 1980, et la deuxième au Mont Pèlerin, en Suisse, réunion à laquelle ont assisté également les représentants des

M. Ansay

moudjahidin afghans. Le Comité s'est réuni en de nombreuses autres occasions en vue de promouvoir la recherche d'une solution politique au problème afghan, notamment à New York lors de sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'évaluer la situation en Afghanistan et de coordonner les mesures adoptées par l'Assemblée générale. A ce propos, il convient de mentionner que les représentants des moudjahidin afghans ont été invités à participer aux troisième, quatrième et cinquième conférences islamiques au sommet ainsi qu'à toutes les conférences islamiques des ministres des affaires étrangères qui ont eu lieu depuis.

En même temps, l'Organisation de la Conférence islamique appuie sans réserve les efforts poursuivis par les Nations Unies, notamment les efforts déployés par le Secrétaire général et son représentant personnel, pour aboutir à un règlement politique de la crise afghane.

Au cours des 10 dernières années, l'Afghanistan, pays musulman indépendant et membre non aligné de l'OCI, a été en proie à l'une des guerres les plus brutales et dévastatrices qui soient. Tout au long de cette période, les envahisseurs se sont efforcés d'imposer un régime illégal contre la volonté du peuple afghan.

Plusieurs aspects de la guerre en Afghanistan nous demeurent inconnus, mais ce qui apparaît clairement, c'est l'horreur de cette guerre, avec toutes les tueries et la destruction qu'elle a provoquées. Le nombre des tués et de ceux qui ont dû fuir leur foyer et leur pays est énorme. Plus d'un million et demi d'Afghans ont été tués et plus de cinq millions ont dû chercher refuge dans les pays voisins - soit près du tiers de la population totale de l'Afghanistan; plus de trois millions d'Afghans ont été déplacés à l'intérieur du pays, et 10 000 villes et villages ont été détruits et dévastés. Ces neuf dernières années, au lieu de graines, seules des mines ont été plantées dans le sol afghan.

L'année écoulée a enfin été marquée par la victoire glorieuse de la lutte courageuse menée par nos frères afghans pour libérer leur pays de l'occupation étrangère. Le courage, la détermination et la persévérance avec lesquels ils ont livré leur jihad ont été couronnés de succès. Contraintes de s'incliner devant la pression irrésistible des moudjahidin, les troupes étrangères qui occupaient leur patrie et tentaient de leur imposer une idéologie étrangère se sont retirées dans leur propre pays, et le régime illégal installé par elles ne jouit aucunement de l'appui de la population.

Le monde islamique tout entier et l'OCI se réjouissent du triomphe du peuple afghan et lui rendent hommage pour sa victoire historique. Il a ainsi ajouté un

M. Ansay

nouveau chapitre glorieux à l'histoire de l'Islam. Ne reculant devant aucun sacrifice, si grand fût-il, dans sa lutte résolue pour recouvrer sa liberté et son indépendance, il a finalement obtenu la victoire en dépit de tout.

La jihat héroïque du vaillant peuple afghan contre l'envahisseur et le régime imposé par la suite est un exemple de la ferme volonté du peuple afghan de défendre sa véritable identité islamique, son mode de vie traditionnel, ainsi que son indépendance et l'intégrité territoriale de son pays.

La détermination des moudjahidin afghans et le ferme appui qui leur a été manifesté par la communauté internationale et l'Umma islamique ont permis d'aboutir à la signature des Accords de Genève, en avril 1988. Dans ce contexte, notre gratitude et nos remerciements s'adressent également à S. E. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son représentant personnel pour le succès des négociations qui ont abouti à la signature des Accords de Genève.

L'Organisation de la Conférence islamique s'est empressée de saluer la brillante victoire des moudjahidin et du peuple afghan dès l'annonce, le 15 février 1989, du départ des derniers contingents de l'armée d'occupation. Bien que nous ayons tout lieu de nous réjouir du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, les épreuves du peuple afghan ne sont pas pour autant terminées. La paix à laquelle il aspire n'a pas encore été réalisée. C'est pourquoi il continue de lutter pour éliminer les derniers vestiges de l'occupation étrangère et reste fermement décidé à recouvrer son droit à l'autodétermination jusqu'à ce que le pouvoir soit transféré à un gouvernement largement représentatif.

Nous sommes convaincus que le transfert du pouvoir en Afghanistan à un gouvernement provisoire largement représentatif acceptable pour le peuple afghan est la condition sine qua non du rétablissement de la paix en Afghanistan et de la création de conditions favorables au retour volontaire des réfugiés afghans ainsi qu'à l'exercice, par le peuple afghan, de son droit à l'autodétermination, à l'abri de l'intervention étrangère, de la subversion, de la coercition et de la force, sous quelque forme que ce soit. Par conséquent, le régime actuel doit céder la place à un gouvernement qui incarne les aspirations profondes du peuple afghan telles qu'elles ont été exprimées durant toute sa longue lutte pour la libération de son pays. Ce n'est qu'alors que la paix pourra régner en Afghanistan.

M. Ansay

L'Organisation de la Conférence islamique a noté avec satisfaction la convocation, par l'Unité islamique des moudjahidin afghans, d'une Shoora consultative au cours du mois de février 1989, qui a abouti à la création d'un gouvernement provisoire. Après cet événement extrêmement important, la tenue de la dix-huitième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à Riyāḍ, dans le Royaume d'Arabie saoudite, du 13 au 16 mars 1989, représente un événement historique pour le peuple afghan. La Conférence a, entre autres, rendu hommage à la lutte héroïque du peuple afghan pour la restauration de son identité en tant que pays islamique non aligné et indépendant et exprimé sa reconnaissance à l'Alliance des moudjahidin afghans pour son rôle dans la réalisation des objectifs de la jīhād menée par le peuple afghan. Elle s'est félicitée de la formation consécutive d'une Shoora consultative représentant le peuple afghan et de la création d'un gouvernement provisoire. Elle s'est félicitée de la conclusion, sous l'égide des Nations Unies, des Accords de Genève du 14 avril 1989, qui constituent un pas important sur la voie de la réalisation d'une solution politique du problème afghan. Elle s'est félicitée de l'achèvement du retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan conformément aux Accords de Genève, en tant que mesure essentielle pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Afghanistan et dans la région tout entière. Elle a invité les représentants des moudjahidin afghans à occuper le siège de l'Afghanistan à l'Organisation de la Conférence islamique, inoccupé depuis que ce pays en a été privé en 1980.

Cette ferme décision de l'OCI est une nouvelle preuve du prix que mon organisation attache à la lutte héroïque des vaillants moudjahidin afghans contre l'envahisseur étranger et contre le régime illégal et non représentatif qui lui a été imposé.

Pour ce qui est de la présente réunion du Conseil et de la revendication non fondée du régime de Kaboul, ma délégation aimerait simplement souligner que la déclaration éloquente prononcée par le président de la délégation pakistanaise a répondu comme il se doit à toutes les questions qui ont été soulevées. Nous ne doutons absolument pas de la sincérité absolue du Gouvernement et du peuple pakistanais - qui ont tant souffert et consenti tant de sacrifices depuis l'émergence de ce problème -, et de leur désir ardent de voir les choses rentrer dans l'ordre en Afghanistan. Depuis la conclusion des Accords de Genève et le respect total, par le Pakistan, desdits accords, le peuple afghan, de façon

M. Ansay

traditionnelle et démocratique, a fourni l'expression de son autodétermination par la convocation de sa Shoora consultative et la création d'un gouvernement provisoire.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'OCI a déjà exprimé clairement sa position en offrant le siège vacant de l'Afghanistan à ceux à qui il revient de droit. Nous voudrions inviter tous les membres d'autres organisations intergouvernementales à faire de même.

M. Ansay

A notre avis, c'est aux Afghans eux-mêmes qu'il appartient de s'attaquer aux divers aspects du problème qui restent à régler car il s'agit d'une affaire intérieure au pays, sans compter que les troupes étrangères ont été retirées. Par conséquent toute vaine tentative tendant à internationaliser la question en en saisissant le Conseil ne peut que retarder sa solution.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie M. Ansay pour les aimables paroles qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : J'ai le grand plaisir, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je souhaiterais également féliciter votre prédécesseur à la présidence du Conseil pour le mois dernier, S. E. Mme Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal, qui s'est gagnée l'admiration de tous.

A la présente réunion pour entendre la plainte présentée au Conseil de sécurité manquent la légitimité du plaignant, l'objet de la plainte et la compétence de l'instance qui en est saisi. Le plaignant, le régime de Kaboul, a perdu toute légitimité lorsque son rôle a été réduit à celui de gardien de certaines des principales villes du pays, gouvernées comme des citadelles qui ne sont protégées que par les armes, ce régime a été rejeté par le peuple dont il émane. Ensuite, il a été mis fin à toute légitimité internationale attribuée à ce régime par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des Etats islamiques - Etats dont le peuple afghan partage les croyances, les aspirations, les sentiments et les intérêts - lors de sa récente réunion ministérielle, qui s'est tenue à Riyadh, et au cours de laquelle elle a attribué le siège de l'Afghanistan au gouvernement provisoire émanant du Conseil de la Shoora du peuple afghan - Conseil dont la légitimité a été reconnue par ses amis et ses adversaires. La Conférence des ministres des affaires étrangères islamiques, dans sa décision sur l'Afghanistan, a félicité le peuple afghan de la lutte qu'il mène pour la restauration de son identité en tant que pays musulman, non aligné et indépendant, exprimé son admiration pour le rôle joué par l'Alliance des moudjahidin afghans

M. Shihabi (Arabie saoudite)

dans la réalisation des objectifs de la Jihad et la formation qui a suivi du Conseil de la Shoorā consultative ainsi que de la création d'un gouvernement provisoire. Elle a invité les représentants des moudjahidin afghans à occuper le siège de l'Afghanistan à l'Organisation de la Conférence islamique, s'est félicité de la conclusion des Accords de Genève ainsi que du retrait des troupes soviétiques. L'umah islamique s'est prononcée à cette conférence.

Quant au fond de la plainte, le problème afghan est devenu aujourd'hui un problème interne. C'est un problème entre le régime isolé de Kaboul qui continue de refuser de partir et le peuple afghan qui l'a rejeté, comme il a rejeté les tentatives d'imposer ce régime en tant que dirigeant et en tant que régime instauré contre la volonté du peuple afghan. La tentative de présenter une plainte et d'accuser une autre partie pour détourner l'attention des réalités de la situation et d'internationaliser à nouveau le problème, après qu'il a été ramené dans les limites des frontières afghanes, n'est rien d'autre qu'une manoeuvre qui ne trompera certainement personne.

S'agissant de cette haute instance, le Conseil de sécurité, qui est saisie de la plainte, nous savons que la lutte interne entre le peuple et un dirigeant qui a usurpé le siège du pouvoir au milieu de la nuit ne relève pas de sa compétence et, partant, des Articles 34 et 35 de la Charte des Nations Unies auxquels se réfère le plaignant.

Vouloir internationaliser une fois encore le conflit afghan n'épargnera pas au régime de Kaboul le destin qui se profile à l'horizon, et il serait plus sage pour lui de trouver un meilleur moyen de traiter de cette situation après que le peuple afghan aura pris une décision sur la question et aura planifié son avenir par le biais du Conseil de la Shoorā à sa récente réunion.

Nous sommes heureux que l'Union soviétique ait pris la courageuse décision de se retirer d'Afghanistan et qu'elle ait effectué ce retrait à la mi-février, comme elle en avait pris l'engagement, reconnaissant par là les réalités de la situation politique, militaire, internationale et, avant tout logique. Appuyer un régime isolé à Kaboul, qui tôt ou tard devra partir, ne peut que créer un climat de crise dans la région, ce dont la région n'a nul besoin.

Nous demandons à tous les Etats qui continuent d'appuyer le régime de Kaboul de prendre une autre décision courageuse de nature à mettre fin à l'obstacle final qui se dresse sur la voie de la stabilité de l'Afghanistan et d'aider le peuple

M. Shihabi (Arabie saoudite)

afghan dans la longue route ardue qui doit conduire à réparer tout ce qui a été détruit depuis neuf ans que dure une guerre qui, d'une façon ou d'une autre, a semé le chaos dans chaque maison, affecté chaque famille et chaque individu, et d'aider le peuple afghan à repartir à zéro sur la base du bon voisinage.

Le Président de la délégation pakistanaise a dénoncé avec une éloquence, dont les membres du Conseil ont été témoin dès le début de ces séances, les prétentions non fondées et expliquer que le Pakistan a pleinement respecté les Accords de Genève, tout en nous épargnant les détails. Nul Etat plus que le Pakistan n'a souffert de la crise de l'invasion de l'Afghanistan et de ses conséquences. Le peuple pakistanais, en dépit de ses difficultés économiques, s'est montré à la hauteur du devoir qu'il a de se montrer un voisin généreux envers un peuple frère qui a été victime d'une invasion étrangère. Nul doute qu'il sera heureux de voir la situation reprendre un cours normal et légitime.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Je tiens à rappeler ici que sous la direction du Roi Fahd bin Abdul Aziz - gardien des deux saintes mosquées -, le Royaume d'Arabie saoudite suit avec beaucoup d'attention le cheminement de l'Afghanistan vers la stabilité et la sécurité. Nous sommes vivement préoccupés par le sort du peuple afghan qui a tant d'obstacles à surmonter avant de réaliser pleinement ses droits, sur le plan national comme sur le plan international.

Reconnaître que le peuple afghan a le droit de vouloir voler de ses propres ailes, libéré et débarrassé d'un régime isolé et rejeté est la conclusion logique de l'évolution de la situation dans le pays. Essayer de déformer les faits en cherchant à internationaliser le conflit ne profitera à personne. Mieux vaut abandonner cette idée et s'employer à renforcer le climat de détente internationale en mettant fin à une tragédie que le régime de Kaboul cherche à perpétuer au grand mécontentement de Dieu.

Aujourd'hui - en ce mois saint du Ramadan -, alors que nous parlons de l'Afghanistan et de son peuple, nous avons une pensée pour l'Afghanistan et pour sa Jihad. Nous demandons que soient bénies les âmes des martyrs de la Jihad afghane qui, pour les générations à venir, ont marqué de leur sang et de leur lutte la voie de la survie.

Nous rendons hommage à l'Etat islamique afghan, à son gouvernement intérimaire, au peuple afghan et à sa Jihad. Nous espérons qu'ils pourront continuer sans entraves à aller de l'avant, à être une nation forte et capable, si Dieu le veut, de surmonter tous les obstacles.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, au nom de ma délégation, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Votre habileté et votre sagesse diplomatiques alliées au respect dont votre pays jouit auprès de nous tous pour son rôle et sa contribution sur la scène internationale garantissent le succès des délibérations du Conseil. Je voudrais également dire toute la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, Représentante permanente du Sénégal, pour la compétence avec laquelle elle a dirigé le Conseil au mois de mars.

M. Razali (Malaisie)

Le représentant du Pakistan a longuement parlé de la situation qui règne actuellement en Afghanistan. J'invite le Conseil à réfléchir soigneusement à ce qu'il a dit. Il serait déraisonnable que le Conseil, par zèle ou excès de zèle, perde de vue la situation d'ensemble et la réalité des faits. Ce serait une grave erreur si le Conseil, s'efforçant par tous les moyens d'obtenir une paix rapide, confortant les efforts désespérés d'un régime qui n'a pas été choisi par le peuple et qui a été associé et partie à l'introduction, en Afghanistan, d'un concept extrinsèque et de troupes étrangères qui ont déstabilisé et changé les moeurs, l'héritage et le corps politique de l'Afghanistan.

Les Nations Unies ont beaucoup fait pour désamorcer la situation en Afghanistan. L'Accord de Genève d'avril 1988 est un bon exemple du travail positif et assidu accompli par les Nations Unies. Le résultat en a été le retrait des troupes étrangères d'Afghanistan, décision capitale dont tout le monde se félicite même si elle n'est intervenue qu'après la mort de milliers de gens, le déplacement de millions de réfugiés et la désapprobation de la communauté internationale.

Il ne serait pas réaliste d'espérer que le retrait engendre ipso facto la paix et la reconstruction. Pour l'Afghanistan en tout cas, cela ne saurait être automatique. L'erreur, commise il y a plus de 10 ans, de vouloir, avec l'aide d'une armée étrangère, transformer l'Afghanistan en privant ce pays de ses fondements traditionnels et religieux, n'a pas été effacée avec le retrait. Un régime mis en place par une volonté étrangère se cramponne toujours au pouvoir. Il est assiégé, cerné. Un pays qui lui est hostile, composé d'authentiques nationalistes afghans qui n'ont jamais failli dans leur foi et leur volonté de défendre leurs traditions et leur façon de vivre en dépit des armes les plus puissantes et de l'attrait d'une idéologie étrangères, défie le régime de Kaboul sur tous les fronts. Les Nations Unies ou le Conseil peuvent-ils se permettre de faire abstraction de cette réalité : les moudjahidin gagnent en force au fur et à mesure que croît l'appui collectif et populaire et maintenant qu'ils ont repoussé les troupes étrangères, ils s'efforcent de restaurer l'indépendance de l'Afghanistan et son mode de vie traditionnel? Que faire des millions de réfugiés qui vivent en dehors du pays, victimes de la déstabilisation et de la présence étrangère, et qui, depuis l'intervention étrangère, n'ont cessé de rejeter les dirigeants de Kaboul, qui n'ont cessé de changer.

M. Razali (Malaisie)

La création, en février 1989, d'un gouvernement intérimaire afghan par la Shoora consultative afghane, qui représentait un vaste secteur de la population afghane, est un pas important vers l'exercice par le peuple afghan de son droit à l'autodétermination. Le gouvernement intérimaire a prévu que des postes ministériels seraient occupés par des représentants individuels de Kaboul. On peut dire que le gouvernement intérimaire est une étape importante vers la réalisation d'un règlement politique d'ensemble du problème afghan. Le fait que le gouvernement intérimaire occupe le siège de l'Afghanistan à l'Organisation de la Conférence islamique vient encore renforcer l'entité internationale du gouvernement intérimaire.

De toute évidence, la paix et la réconciliation en Afghanistan supposent que le gouvernement intérimaire joue le rôle qui lui revient de droit dans les affaires nationales afghanes. Les allégations du régime de Kaboul relatives à une ingérence et une intervention étrangères ne peuvent pas servir la cause du peuple afghan.

Les exigences dont le représentant de Kaboul a fait part au Conseil ne répondent pas aux nécessités vitales de la situation. Aux termes des accords de Genève, un mécanisme a déjà été mis en place. Il s'agit de la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, invitée à maintes reprises déjà à enquêter sur des allégations relatives à des violations des dispositions adoptées à Genève. Il importe de savoir que lorsqu'elles examinent pareilles requêtes, les Nations Unies ne sont pas appelées à assumer des responsabilités déraisonnables dans le cadre des luttes civiles en Afghanistan.

Les Nations Unies doivent construire sur la base des accords réalistes conclus à Genève l'année dernière. Elles doivent le faire en tenant objectivement compte de la situation telle qu'elle se présente sur le terrain. Ce n'est pas faire face à ses responsabilités que de prendre part à la dénonciation de prétendus actes d'ingérence. A l'instar de la communauté internationale, les Nations Unies doivent respecter la lutte menée par les moudjahidin pour redresser le tort causé à l'Afghanistan il y a 10 ans. Le régime de Kaboul n'a d'autre choix que d'accepter la lutte inexorable du peuple qui l'assiège désormais et que de céder la place à un gouvernement et à des dirigeants véritablement représentatifs en Afghanistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Malaisie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, entretient des liens étroits d'amitié et de coopération avec mon pays, la Syrie. Je suis certain que votre sagesse et votre expérience seront les garants du succès des travaux du Conseil pour ce mois.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadrice du Sénégal, Mme Absa Claude Diallo, pour la façon dont elle a dirigé le Conseil en mars et pour les efforts inlassables qu'elle a déployés pour mener à bien ses travaux.

Mon pays, qui entretient des liens historiques étroits, avec l'Afghanistan et le Pakistan fraternels, s'est félicité des Accords de Genève, conclus l'année dernière par les parties intéressées. Ces accords ont satisfait la communauté internationale car ils représentent un élément décisif dans la cessation des divergences entre frères. La résolution 43/20 de l'Assemblée générale du 3 novembre 1988, qui a été adoptée par consensus, a représenté une autre étape importante sur la voie de la paix et de l'harmonie dans la région. La République arabe syrienne, qui attend avec intérêt l'instauration de la paix parmi les frères, est convaincue qu'un respect scrupuleux des Accords de Genève et leur application par toutes les parties intéressées mèneront véritablement à la solution du problème. Nous espérons qu'après le retrait des troupes soviétiques en application des accords, ceux-ci seront respectés pour permettre à l'Afghanistan fraternel de constituer un gouvernement national général auquel participeront toutes les factions et parties afin que ce pays non aligné puisse jouir de la sécurité et de la stabilité, et entretenir des relations d'amitié et de bon voisinage avec tous ses voisins.

A cette occasion, nous tenons à dire que mon pays est fier des relations fraternelles qui lient traditionnellement les peuples syrien et pakistanais et que nous souhaitons les voir renforcer encore davantage sous le régime de Mme Benazir Bhutto, Premier Ministre du Pakistan.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays et à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la République démocratique allemande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Nous sommes particulièrement heureux de voir à ce poste élevé le représentant d'un pays avec lequel la République démocratique allemande entretient des relations étroites et fraternelles. Nous sommes certains que sous votre présidence les questions dont le Conseil de sécurité est saisi seront tranchées de façon satisfaisante. En même temps, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance à l'éminente Ambassadrice du Sénégal, S. E. Mme Absa Claude Diallo, qui a présidé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mars.

La délégation de la République démocratique allemande prend la parole au Conseil de sécurité sur ce point de l'ordre du jour en raison de son inquiétude devant la situation qui existe en Afghanistan et autour de ce pays. En tant que membre de la communauté internationale, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de contribuer à la cessation des effusions de sang en Afghanistan et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays et dans la région tout entière. Nous présentons nos vœux par solidarité avec le peuple afghan si éprouvé et dans notre conviction que les Nations Unies, après avoir joué un rôle si important dans la signature des Accords de Genève, peuvent même jouer un rôle plus important encore dans leur mise en oeuvre.

Comme partout dans le monde, la République démocratique allemande s'est félicitée des Accords de Genève sur le règlement politique de la situation autour de l'Afghanistan. La signature de ces accords a créé des conditions en vertu du droit international permettant d'éliminer l'un des conflits régionaux les plus complexes de notre époque. Dès leur signature, la majorité écrasante des Etats a exigé avec insistance que toutes les parties impliquées dans le conflit appliquent pleinement et respectent les dispositions des accords. Cette exigence a

M. Zachmann (RDA)

également été exprimée dans la résolution 43/20, qui a été adoptée par consensus à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. La République démocratique allemande tient à louer l'application scrupuleuse des accords par l'URSS et l'Afghanistan, qui est surtout reflétée dans le retrait du contingent militaire soviétique restreint, qui a commencé le 15 mai 1988 et qui s'est terminé, comme prévu, le 15 février dernier.

M. Zachmann (RDA)

Une possibilité existe de supprimer le conflit, de rétablir la paix dans le pays sur la base de la réconciliation nationale et de stabiliser la sécurité dans la région à condition que les autres parties aux accords remplissent, elles aussi, leur devoir conformément à ces accords. Cependant, nous ne pouvons que constater - comme l'ont confirmé les observations du Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan - que ce n'est pas encore le cas.

Mais une chose aurait dû devenir évidente depuis Genève, compte tenu de l'évolution de la situation à l'intérieur de l'Afghanistan et autour de ce pays : l'ingérence, le recours à la force, l'aide militaire à l'opposition, la création d'un prétendu gouvernement intérimaire - qui ne représente pas toutes les forces d'opposition moins encore la majorité du peuple afghan, et qui opère même à partir d'un territoire étranger - ne répondent pas du tout aux intérêts du peuple afghan ni de la paix en Afghanistan et autour de ce pays. Ces forces qui, ouvertement, se fixent pour objectif de supprimer le Gouvernement légitime de l'Afghanistan sont responsables de ce qui se passe aujourd'hui. Par conséquent, nous tenons à le souligner une fois de plus : le non-respect des Accords de Genève et de la résolution 43/20 revient à saper la souveraineté de la République afghane et à augmenter les menaces à la paix et à la sécurité dans la région.

La délégation de la République démocratique allemande est convaincue qu'il n'y a pas d'autre option raisonnable à un règlement d'ensemble de la situation en Afghanistan et autour de ce pays. Elle estime que la cessation de l'affrontement armé, qui est encouragé de l'extérieur, et la mise en place d'un cessez-le-feu sont des conditions préalables importantes pour mettre un terme aux effusions de sang.

A la session des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Pacte de Varsovie tenue dans la capitale de mon pays les 11 et 12 avril 1989, les ministres ont réaffirmé la volonté de leurs Etats de participer activement à la recherche de solutions politiques aux conflits régionaux au Moyen-Orient, en Asie, en Afrique et en Amérique centrale, compte dûment tenu des intérêts légitimes des parties et dans le respect du droit de tous les peuples de choisir leur destin.

S'agissant de l'Afghanistan, il est dit ce qui suit dans le communiqué de la session de Berlin :

M. Zachmann (RDA)

"Les ministres se sont prononcés en faveur d'un Afghanistan indépendant, non aligné et démocratique, son libre développement étant garanti sur la base de la politique de réconciliation nationale, sans aucune ingérence extérieure. Ils ont souligné que de nouveaux efforts sont nécessaires pour parvenir à régler le problème afghan."

Si le problème afghan ne peut être réglé de façon pacifique, ce foyer de conflit risque de continuer à menacer la paix et la stabilité de la région indéfiniment. Par conséquent, nous estimons que l'Organisation des Nations Unies doit s'engager résolument à veiller à la mise en oeuvre des Accords de Genève. Nous sommes convaincus qu'une application plus efficace du mandat confié à la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, constituée en vertu des Accords de Genève, contribuera sensiblement à renforcer le rôle de maintien de la paix de l'Organisation. Une des premières mesures appropriées dans cette voie serait la création de postes d'observateurs de la Mission de bons offices à la frontière afghane, comme l'a proposé le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan dans sa lettre du 3 avril 1989 au Conseil de sécurité. La République démocratique allemande appuie d'autre part la proposition présentée par le Gouvernement afghan de convoquer une conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour examiner les questions relatives à la neutralité et à la démilitarisation de l'Afghanistan.

Ma délégation se félicite de la déclaration faite le 14 avril 1989 par le Secrétaire général dans laquelle il réaffirme sa

"volonté résolue de continuer à accorder toute l'assistance nécessaire au peuple afghan pour apporter sans retard une solution politique d'ensemble en Afghanistan, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 43/20."

Etant donné que les Accords de Genève confirment une fois de plus que même des questions internationales complexes peuvent être résolues par des moyens politiques, à condition que les intérêts légitimes de toutes les parties en cause soient dûment pris en considération et que l'on soit raisonnablement disposé au compromis, la République démocratique allemande compte que la volonté politique l'emportera en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces accords.

Mon gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande appuient toutes les mesures de nature à assurer au peuple afghan une vie dans la paix et l'harmonie dans un Afghanistan indépendant, neutre et non aligné. Les propositions

M. Zachmann (RDA)

présentées par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan dans sa déclaration du 11 avril 1989 sont pertinentes pour atteindre cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de l'Union soviétique et à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous sommes convaincus que, sous votre direction sage et expérimentée, le Conseil continuera de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au mandat qui lui a été confié par la Charte. Nous vous promettons notre modeste coopération pour atteindre cet objectif.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à Mme l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, qui a dirigé de manière très efficace et appropriée les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

De l'avis de Cuba, la présente réunion du Conseil de sécurité est non seulement pertinente, mais encore nécessaire, car la situation créée en Afghanistan compromet la paix et la sécurité dans une vaste région du continent asiatique et met en danger la mise en oeuvre des Accords de Genève, qui semblaient pouvoir mettre fin à un conflit qui durait depuis 10 ans déjà.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Nous nous félicitons de la décision de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de retirer son contingent militaire d'Afghanistan, conformément aux engagements pris. Nous nous félicitons également de ce que le Gouvernement afghan soit disposé à adopter les mesures nécessaires à la réalisation d'une paix négociée. Cuba estime que le règlement pacifique des différends est l'une des raisons d'être fondamentales de notre organisation, et nous sommes en présence d'un cas dans lequel il est indispensable de puiser dans toutes les réserves morales et les réserves d'énergie des Nations Unies pour garantir non seulement la paix en Afghanistan mais également l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, et pour restaurer la paix et la sécurité auxquelles aspirent les pays de la région.

Mais pour atteindre cet objectif, il est indispensable que toutes les parties aux accords de Genève s'acquittent également de leurs engagements et que cesse toute ingérence étrangère en Afghanistan, afin que le peuple afghan puisse résoudre ses propres problèmes et décider librement de son propre destin, avec un gouvernement de réconciliation nationale largement représentatif, comme l'a proposé à plusieurs reprises le Président Najibullah.

Nul ne doute que la solution dite militaire n'est pas la bonne en Afghanistan. On avait dit que le Gouvernement de Kaboul serait rapidement renversé; pourtant les événements montrent clairement que la deuxième ville du pays, Jalalabad, n'a pu être prise.

En conséquence, et devant l'escalade du conflit de ces derniers mois, il est urgent d'adopter des mesures énergiques pour y mettre fin. L'une de ces mesures pourrait être la convocation d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, où l'on pourrait trancher les différends qui subsistent et arrêter des arrangements en vue de réaliser une paix juste et durable.

En même temps, il s'avère toujours plus nécessaire de renforcer le rôle de bons offices des Nations Unies dans ce pays. A cette fin, il est indispensable de renforcer la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan et d'adopter toutes les mesures qui lui permettraient de s'acquitter véritablement de son mandat.

Cuba a toujours été un défenseur fervent du règlement pacifique des différends, et la question que le Conseil examine aujourd'hui n'est pas une exception. Nous ne voudrions donc pas terminer sans adresser un nouvel appel à

M. Oramas Oliva (Cuba)

toutes les parties pour qu'elles cessent toute ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, respectent les principes qui doivent régir la coexistence pacifique entre les Etats et recourent à la négociation et au dialogue pour mettre fin une fois pour toutes à un conflit qui est, aujourd'hui, un défi au bon sens universel.

En conséquence, nous remercions le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, de nous avoir rappelé, dans sa déclaration du 14 avril sur cette question, un paragraphe de la résolution 43/20 que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité, le 3 novembre 1988, et dans laquelle elle :

"Réaffirme le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ni contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit." (Résolution 43/20 de l'Assemblée générale, par. 6)

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DUGERSUREN (Mongolie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que vous vous acquitterez avec succès de la tâche difficile qui vous échoit alors que des événements inquiétants et critiques exigent du Conseil de sécurité une attention croissante et des mesures appropriées.

Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Sénégal, Mme Absa Claude Diallo, de la façon compétente dont elle a dirigé les travaux du Conseil en mars.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, et remercier les autres membres du Conseil de nous donner la possibilité de présenter brièvement la position du Gouvernement mongol sur la question dont est saisi le Conseil.

Le Gouvernement de la République populaire mongole attache une importance particulière à cette question. C'est une question qui affecte de façon décisive les intérêts vitaux d'un Etat Membre des Nations Unies, la République d'Afghanistan, de même que la cause de la paix et de la sécurité en Asie.

M. Dugersuren (Mongolie)

Il y a un an, la communauté internationale accueillait avec beaucoup d'espoir la signature des Accords de Genève, qui posaient les bases juridiques internationales d'un règlement politique d'ensemble de la situation qui régnait alors autour de l'Afghanistan. Les membres se souviendront que les Accords prévoient le retrait du continent soviétique limité qui avait été déployé en Afghanistan sur la demande du Gouvernement afghan. Mais l'objectif central des Accords de Genève était de mettre fin à l'ingérence étrangère, qui s'étendait et exacerbait les luttes intestines à l'intérieur du pays, ainsi que de garantir que les réfugiés afghans puissent retourner librement dans leur pays.

Par des efforts concertés, les Gouvernements de la République d'Afghanistan et de l'Union soviétique ont réalisé, dans les délais fixés dans les Accords, le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan, et assuré les conditions propices à la solution des problèmes internes du pays sur la base de la politique de réconciliation nationale. A l'heure actuelle, ces deux pays prennent des mesures constructives pour assurer la mise en oeuvre intégrale des Accords de Genève.

Cependant, les activités des autres parties aux accords de Genève, en particulier du Pakistan, vont directement à l'encontre de l'esprit et de la lettre de ces documents historiques. En particulier, à la lecture des différents articles et paragraphes, nous constatons qu'il y a eu des violations d'un élément particulièrement important des Accords de Genève : l'Accord bilatéral entre la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan sur les principes régissant les relations mutuelles, en particulier sur la non-ingérence et la non-intervention.

Il existe des preuves convaincantes de l'escalade incessante des violations, tel qu'en témoignent les déclarations faites devant le Conseil par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, M. Wakil, et d'autres orateurs. Je ne vais donc pas exposer de nouveau les faits ici.

M. Dugersuren (Mongolie)

A ce propos, je voudrais simplement rappeler que les parties se sont notamment engagées

"à s'abstenir de favoriser, d'encourager ou d'appuyer, directement ou indirectement, les activités de rébellion ou de sécession contre l'autre Haute Partie contractante." (S/19835, annexe I, art. II, par. 7)

Les forces extérieures continuent cependant de financer et d'armer les factions extrémistes antigouvernementales, encourageant et organisant des attaques armées sanglantes. Il s'agit ouvertement - et elles ne s'en cachent pas - de renverser le Gouvernement légitime de la République d'Afghanistan, qui est partie, sur un pied d'égalité, aux Accords de Genève. Dans ce contexte, la constitution d'un "gouvernement intérimaire" en territoire pakistanais et les violentes attaques organisées depuis ce territoire contre Jalalabad et d'autres villes afghanes est des plus éloquents.

Ce genre d'activités suscitent une condamnation catégorique de la part de toutes les forces éprises de paix, soucieuses de la défense des intérêts des peuples afghan et pakistanais et du respect des principes de la justice, y compris le respect scrupuleux des obligations internationales. De telles activités contredisent en outre les principes de la Charte des Nations Unies et l'esprit de notre temps, où l'on reconnaît de plus de plus la nécessité d'assurer la primauté du droit dans les relations internationales.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par le risque d'une intervention militaire en Afghanistan, et le Ministre afghan des affaires étrangères a lancé un avertissement à ce sujet ici même. Cela montre une fois de plus que la persistance et la détérioration de la situation actuelle en Afghanistan menacent la cause de la paix et de la sécurité dans la région. La presse fait état de nouvelles alarmantes selon lesquelles les rebelles établissent des contacts avec des éléments extrémistes de certains pays de la région et cherchent à recruter des "volontaires".

L'escalade de l'intervention actuelle dans les affaires de l'Afghanistan, faisant suite au retrait des troupes soviétiques, confirme à l'évidence que la présence de ces dernières n'était pas à l'origine de la situation de crise dans le pays, dont l'explication est tout à fait différente.

D'un autre côté, le déroulement des événements montre que le Gouvernement, l'armée et le peuple afghans sont pleinement résolus et capables de défendre la liberté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. La réputation

M. Dugersuren (Mongolie)

d'héroïsme du peuple afghan dans sa lutte contre les colonisateurs et la défense de sa liberté, de son indépendance et de son autodétermination n'est plus à faire.

La République populaire de Mongolie appuie sans réserve les efforts déployés par le Gouvernement de la République d'Afghanistan, sous la conduite du Président Najibullah, pour réaliser la réconciliation nationale et permettre au peuple afghan d'exercer son droit de choisir librement son propre système économique, politique et social sans ingérence extérieure d'aucune sorte. Mon gouvernement apprécie hautement les mesures diplomatiques et autres prises par l'Union soviétique dans ce sens en tant que garant d'un règlement politique du problème. Les compromis constructifs et réalistes consentis par les parties afghane et soviétique sont une preuve concrète de leur bonne volonté.

Ma délégation en appelle au Conseil de sécurité pour qu'il prenne d'urgence les mesures voulues pour assurer le respect scrupuleux des Accords de Genève.

Le Conseil de sécurité pourrait demander à toutes les parties aux Accords de Genève et tous les Etats garants de ces accords de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire cesser immédiatement l'intervention extérieure dans les affaires afghanes, instaurer le cessez-le-feu et créer les conditions propices à un dialogue intra-afghan destiné à constituer un gouvernement largement représentatif.

La mise en place rapide d'observateurs des Nations Unies, en nombre suffisant, le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan serait une mesure particulièrement opportune en l'occurrence.

Ma délégation appuie la proposition de convocation d'une conférence internationale sur la normalisation de la situation en Afghanistan, sous l'égide des Nations Unies et sur la base des Accords de Genève.

Pour terminer, nous exprimons l'espoir que le Conseil de sécurité, conscient de sa responsabilité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, adoptera des décisions concrètes, qui contribueront efficacement à mettre un terme à l'intervention dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, dans l'intérêt véritable du peuple afghan, de la paix et de la sécurité dans la région.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Mongolie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril et vous présenter mes meilleurs voeux de succès. Nous sommes heureux de voir à la présidence du Conseil de sécurité le représentant de l'Union soviétique, pays voisin avec lequel la Turquie entretient d'excellentes relations. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité bénéficiera de vos talents et de votre expérience de diplomate alors qu'il est saisi de questions internationales délicates.

Je voudrais également rendre hommage à l'Ambassadrice Absa Claude Diallo, du Sénégal, pour la manière compétente et remarquable dont elle a dirigé le Conseil au mois de mars.

Ce débat se déroule un an exactement après la conclusion des Accords de Genève. Il est certain que la conclusion de ces accords a constitué un pas important sur la voie du règlement politique du problème afghan. Grâce à ces accords, la communauté internationale a été témoin du retrait des troupes étrangères et s'est félicitée de la possibilité offerte au peuple afghan de décider librement de son propre avenir. Aujourd'hui, la nécessité d'un gouvernement largement représentatif du peuple afghan constitue un élément essentiel d'une solution durable à ce problème. Nous estimons que la création, en février dernier, d'un gouvernement provisoire par la Shoora consultative constitue un pas dans la bonne direction. A cet égard, j'aimerais également rappeler que la Conférence islamique s'est prononcée en faveur de cette évolution lors de sa récente réunion de Riyad.

L'ampleur des souffrances subies par le peuple afghan est bien connue. Les pertes humaines et matérielles sont atterrantes. Il s'est également produit un déplacement massif de la population. Dans la déclaration détaillée qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité mardi dernier, le représentant du Pakistan a fait un compte rendu dramatique de la situation régnant dans le pays. Malheureusement, jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'entreprendre une action internationale efficace pour soulager les souffrances humaines et les difficultés économiques décrites dans les différents rapports du Coordonnateur des Nations Unies pour les programmes d'assistance humanitaire et économique.

M. Aksin (Turquie)

A l'heure actuelle, le Pakistan et l'Iran continuent de porter le lourd fardeau que représente l'accueil d'environ 5 millions de réfugiés afghans qui ont été chassés de leurs foyers. Nous sommes parfaitement conscients des immenses sacrifices consentis par le Pakistan pour héberger des millions de réfugiés sans ressources, qui sont victimes d'une guerre cruelle.

La Turquie a des liens d'amitié profondément enracinés avec la nation afghane. Nous espérons ardemment que le peuple afghan pourra bientôt commencer à panser ses plaies. Toutefois, il ne serait pas réaliste d'attendre la solution des problèmes humanitaires et de développement, qui se posent actuellement, dans les conditions qui règnent en Afghanistan. Il est clair que le rapatriement et la réinsertion des réfugiés, ainsi que les remèdes à apporter aux vastes problèmes économiques, dépendent d'une solution pacifique qui doit être conforme aux aspirations de toutes les couches de la nation afghane.

Les Accords de Genève et les résolutions de l'Assemblée générale constituent une base solide pour trouver un règlement politique au problème afghan. La Turquie est convaincue qu'après 10 ans de lourds sacrifices, le peuple afghan a le droit de vivre dans la paix sous un gouvernement de son choix afin de pouvoir reprendre des activités normales et reconstruire son pays. La communauté internationale a le devoir de contribuer à la réalisation de cet objectif.

La longue tradition de coopération de la Turquie avec l'Afghanistan remonte au début du siècle et, dans cet esprit, mon pays sera heureux d'apporter sa contribution en vue d'aider cette fière nation à panser ses plaies.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant de la Turquie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis certain que grâce à votre compétence et à vos talents de diplomate, les travaux du Conseil seront couronnés de succès. J'exprime également mes félicitations à votre prédécesseur, S. E. Mme Absa Claude Diallo, Ambassadrice du Sénégal, pour la manière exemplaire dont elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Kagami (Japon)

Il y a eu un an le 14 avril qu'ont été signés les Accords de Genève. Le Japon souhaite saisir cette occasion pour réitérer ses félicitations au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés à cet effet et pour souligner l'importance historique des Accords ainsi que pour féliciter les parties intéressées pour les efforts qu'elles ont également déployés et qui ont permis à des négociations difficiles d'aboutir à une issue heureuse. Récemment, la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan a assisté au retrait complet des troupes soviétiques du Pakistan conformément aux Accords de Genève, qui est d'une importance cruciale pour un règlement juste et complet du problème.

Pendant les discussions tenues au Conseil de sécurité et mardi dernier et aujourd'hui, nous avons entendu des allégations concernant des violations des Accords de Genève. Le Japon serait profondément inquiet si de telles violations avaient eu lieu, et il invite toutes les parties intéressées à assumer pleinement les obligations qui leur incombent au titre des Accords. Cependant, si la question à l'examen concerne bien des violations des Accords de Genève, nous ne pouvons que nous demander s'il est approprié de discuter la question ici aujourd'hui. Tout d'abord, comme on le sait, les Accords de Genève prévoient un mécanisme de règlement des différends. Nous croyons savoir, ayant reçu des plaintes de part et d'autre, que la mission de visite est en train de mener dûment des enquêtes détaillées. Il importe donc que nous nous abstenions soigneusement d'avoir des discussions qui pourraient affecter l'impartialité des enquêtes de la mission de visite - de même que l'intégrité des Accords de Genève. Le Gouvernement japonais envisage avec intérêt le rapport que la mission de visite doit soumettre en temps utile au Secrétaire général et aux parties intéressées, ce qui devrait aider à régler promptement le problème.

L'objectif ultime des Accords de Genève était de permettre au peuple afghan de parvenir à l'autodétermination sans ingérence extérieure afin qu'il puisse vivre dans des conditions qui lui assurent une paix durable, sous un gouvernement véritablement représentatif. En conséquence, si on veut instaurer une paix durable en Afghanistan, il est essentiel d'y établir un gouvernement largement représentatif représentant véritablement le peuple afghan - qui prenne les rênes du pouvoir. Le Japon réitère son appel aux Etats et aux organisations internationales pertinentes pour que, dans leurs capacités respectives, ils intensifient leurs efforts en vue de la réalisation de cet objectif.

M. Kagami (Japon)

Tant que ne seront pas restaurées la paix et l'unité en Afghanistan, les souffrances des réfugiés afghans continueront. Le Gouvernement japonais espère sincèrement que le rapatriement volontaire des réfugiés sera réalisé sous peu. A cet égard, je saisis cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement japonais a l'intention de poursuivre son assistance positive, par l'intermédiaire des Nations Unies et d'autres organisations internationales, pour permettre le rapatriement volontaire des réfugiés, en consultation avec les pays intéressés. J'exprime également ma profonde reconnaissance au Gouvernement pakistanais pour les sacrifices énormes qu'il a consentis en faveur de la cause de l'autodétermination et du bien-être du peuple afghan et pour l'aide qu'il a apportée à cette fin.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Japon pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis convaincu que grâce à votre expérience et à votre courtoisie bien connues, vous dirigerez les délibérations du Conseil vers une issue fructueuse. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à S. E. Mme Absa Claude Diallo, du Sénégal, qui a présidé avec succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Le climat politique international est sans aucun doute affecté à des degrés divers par les différends régionaux, par leur ampleur et aussi par le risque qu'ils présentent de dégénérer en crises régionales, voire internationales. La crise en Afghanistan, qui a conduit à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980, a eu des répercussions directes sur le climat politique international qui a ensuite commencé à se dégrader rapidement. En fait, les années 80 se sont caractérisées par l'affrontement et la tension sur plus d'un front et dans plus d'une région.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Le commencement de la crise afghane a provoqué une détérioration du climat politique dans le monde et des relations internationales. Puis il y a eu, le 14 avril 1988, la signature par toutes les parties intéressées, des Accords de Genève pour le règlement de la crise en Afghanistan, qui ont marqué la fin d'une époque d'affrontement et de conflits aigus sur la scène internationale et l'amorce d'une solution aux problèmes de l'Afghanistan. La communauté internationale a donné son aval aux Accords de Genève et l'Assemblée générale s'en est félicitée dans sa résolution adoptée pour la première fois par consensus le 13 novembre 1988.

La résolution de l'Assemblée générale devait constituer le cadre général de règlement de la situation en Afghanistan. Outre qu'elle se félicite des Accords de Genève et demande que l'on se conforme pleinement à leur lettre et à leur esprit, la résolution décrit les éléments du règlement, dont voici les plus importants. Elle insiste sur la nécessité d'un retrait total des forces étrangères, conformément aux dispositions pertinentes des Accords. Elle réaffirme la nécessité de préserver la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le caractère non aligné de l'Afghanistan. Elle réaffirme le droit du peuple afghan de décider lui-même de la forme de son gouvernement, sans ingérence de l'extérieur et elle engage à la création des conditions de paix voulues pour permettre aux réfugiés afghans de retourner dans leurs foyers. La résolution souligne en outre la nécessité d'un dialogue intra-afghan pour la mise en place d'un gouvernement largement représentatif qui assure l'appui le plus étendu et la participation immédiate de tous les éléments de la population afghane.

Quelles mesures ont été prises pour appliquer les Accords de Genève et la résolution de l'Assemblée générale? Quelle est la réalité politique et militaire sur le terrain? Comment le Conseil de sécurité peut-il, à notre avis, contribuer à créer les conditions voulues pour la paix et le retour des réfugiés afghans dans un climat de réconciliation nationale devant inclure tous les éléments de la population afghane sans aucune exception?

Personne ne s'attendait à voir la situation en Afghanistan réglée grâce à un simple accord conclu entre les parties intéressées sur les éléments dudit accord. Les Accords de Genève n'étaient pas le résultat idéal permettant d'espérer qu'aucune lutte armée ne serait possible après le retrait des forces étrangères.

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

Cela est vrai aussi pour la résolution de l'Assemblée générale. Comment un climat de paix peut-il s'instaurer sans cessez-le-feu? Comment les réfugiés afghans peuvent-ils rentrer dans leurs foyers tant que la paix ne règne pas? Comment un dialogue intra-afghan peut-il avoir lieu, conformément à la résolution de l'Assemblée générale, tant qu'un cessez-le-feu n'a pas été décrété? Voilà qui est extrêmement important. Accepter le cessez-le-feu est l'unique indication qu'on est prêt à accepter le statu quo comme base de négociation entre les parties au conflit; c'est aussi reconnaître que l'option militaire pour résoudre le problème est dans l'impasse.

Ce n'est pas un hasard si les forces d'opposition afghanes et leurs alliés sont justement ceux qui ont refusé que l'on mentionne le cessez-le-feu dans les accords de Genève et la résolution adoptée par l'Assemblée générale. Ils pensaient que le retrait des forces étrangères d'Afghanistan leur ouvrirait la voie d'un succès militaire rapide. Mais il est devenu évident que l'opposition afghane a fait un mauvais calcul. Elle a mal évalué l'équilibre des forces après le retrait des forces étrangères. Il est regrettable que ceux qui appuient l'opposition aient commis la même erreur car on est passé à côté d'une solution honorable garantissant l'équilibre des intérêts nationaux et étrangers.

Revenons sur ce qui s'est passé récemment. Essayons de voir ce qui s'est produit sur le terrain depuis l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution relative à la situation en Afghanistan. Premièrement, les forces étrangères se sont bien retirées d'Afghanistan. Le tout dernier soldat a quitté l'Afghanistan conformément aux Accords de Genève. Deuxièmement, en dépit du retrait des forces étrangères de tout le territoire afghan et bien que celles-ci aient complètement cessé de participer aux combats, la situation militaire dans le pays n'a changé que d'une façon négligeable qui n'a pas réellement eu de répercussions sur l'équilibre des forces. Les forces gouvernementales afghanes contrôlent toujours la plupart des villes, y compris Kaboul, la capitale, tandis que les forces d'opposition se trouvent dans les campagnes. Nous voyons donc que les prévisions de l'opposition et de ses alliés ne se sont pas réalisées - ils pensaient que les forces gouvernementales ne résisteraient pas à leur attaque après le retrait des forces étrangères - et ce malgré que l'opposition avait accumulé

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

un potentiel militaire imposant dont elle s'était servi pour franchir les défenses gouvernementales autour de Jelalabad. Ils ont néanmoins subi de terribles pertes, tant en vies humaines qu'en biens, ce qui est infiniment regrettable. La situation militaire, quant à elle, est restée la même : ni vainqueur ni vaincu et aucun moyen de régler le problème si ce n'est par des moyens pacifiques. L'option militaire n'est plus une solution. Par contre, elle reste un moyen de destruction.

Troisièmement, il est regrettable que l'opposition afghane se soit trompée une deuxième fois dans ses calculs. Après qu'elle a tenté en vain d'entrer dans les villes, de contrôler la capitale et le reste du pays, l'opposition a encore échoué dans une tentative stérile d'utiliser les moyens politiques pour arriver à ce qu'elle n'avait pas pu obtenir par des moyens militaires. Au lieu d'entendre raison et d'accepter le principe du dialogue entre tous les éléments de la population afghane sans aucune exception et dans une atmosphère de paix et de cessez-le-feu, l'opposition a proclamé la création d'un gouvernement, prétendant que celui-ci représentait le peuple afghan tout entier alors qu'il ne représentait même pas l'ensemble de l'opposition. En outre, elle a totalement ignoré le gouvernement légitime et les autres factions indépendantes.

Le siège auquel sont soumises certaines villes afghanes, y compris Kaboul, la capitale, me rappelle celui de l'héroïque ville de San'a par les forces royales. Comme en Afghanistan, le siège de San'a avait suivi le retrait des forces égyptiennes venues en aide à la révolution yéménite et de son gouvernement républicain. Le siège de San'a a commencé en janvier 1968 et a duré plus de 70 jours. Pendant cette période, toute la population de la ville - hommes, femmes et enfants - a opposé une résistance héroïque, qui a été couronnée par la levée du siège et la déroute de l'ennemi, même si l'ami le plus proche du gouvernement républicain se trouvait à des milliers de kilomètres de San'a. Que dire alors de Kaboul et des autres villes afghanes?

Nous ne pouvons que lancer à toutes les parties un appel à la raison et au dialogue et nous espérons que le Conseil sera en mesure de renforcer la résolution de l'Assemblée générale en demandant un cessez-le-feu.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession aux lourdes responsabilités de président du Conseil de sécurité. Je suis certain que vous vous acquitterez de ces fonctions avec équité, efficacité et bon ordre.

Nouveau venu, pour ainsi dire, je suis arrivé juste au moment où l'Ambassadrice Absa Claude Diallo quittait ses fonctions de présidente du Conseil de sécurité. En mon nom et au nom de ma délégation, je tiens à la remercier de la façon superbe dont elle s'est acquittée de ses responsabilités de présidente.

Si je puis me permettre de dire quelques mots à titre personnel avant de commencer mon intervention, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et remercier tous les autres membres du Conseil de m'avoir accueilli si chaleureusement. C'est avec un sens profond de mes responsabilités que j'assume mes fonctions de représentant de mon pays ici. Je suis un peu déçu de voir que ma première déclaration devant le Conseil se situe dans un débat sur une question et dans des circonstances qui laissent présager si peu d'activité constructive.

Depuis 10 ans, le Gouvernement des Etats-Unis suit avec une profonde préoccupation la situation en Afghanistan. Le peuple afghan a enduré des souffrances tragiques dans sa lutte pour se libérer de la coercition et de la domination étrangères. La signature des Accords de Genève, il y a un an, a constitué une percée importante, parce qu'elle a abouti au retrait des troupes soviétiques - dont la présence avait été invariablement condamnée, et à juste titre, par la communauté internationale.

La politique de mon gouvernement à l'égard de l'Afghanistan est simple et directe : son objectif est avant tout de soutenir le principe selon lequel c'est au peuple afghan lui-même qu'il revient de choisir son propre avenir, sans ingérence ni coercition étrangères. Il faut créer des conditions qui permettent au peuple afghan de procéder à un acte d'autodétermination véritable. Le régime illégitime de Kaboul cherche maintenant à faire obstacle à ce processus en s'efforçant de garder le contrôle qui lui échappe en Afghanistan. Malheureusement, il semble que ce régime utilise le processus actuellement en cours ici au Conseil comme un élément de cet effort.

Tout au long de son histoire, le peuple afghan a réussi à repousser les envahisseurs. La lutte contre la tentative la plus récente de domination étrangère a été longue et ardue. En défendant sa souveraineté le peuple afghan a gagné le

M. Pickering (Etats-Unis)

droit de choisir sa destinée. Les Etats-Unis appuient fermement son désir de décider lui-même de son avenir maintenant que les forces soviétiques sont parties. Après sa longue lutte, nous ne pensons pas que le peuple afghan accepterait l'ingérence injustifiée de forces extérieures.

La communauté internationale a bien entendu un rôle particulier à jouer. Elle doit continuer d'appuyer le désir du peuple afghan de choisir son propre gouvernement, aider les réfugiés à rentrer chez eux dans la sécurité et l'honneur, et aider à reconstruire le pays une fois que la stabilité et la paix auront été réalisées.

A ce stade, plusieurs mécanismes des Nations Unies ont été mis en place pour régler les problèmes créés par ce conflit. Les Etats-Unis les appuient sans réserve. Cependant, les Etats-Unis s'opposeront à toutes tentatives d'utiliser ces mécanismes pour perpétuer le régime illégitime de Kaboul ou pour imposer un règlement politique à la population afghane.

Les Nations Unies jouent un rôle humanitaire important en faveur du peuple afghan. Apprendre aux réfugiés à identifier les mines posées de façon imprudente par les forces soviétiques et de Kaboul permettra de sauver de nombreuses vies. Nous espérons que l'Union soviétique et Kaboul jugeront bon de fournir aux Nations Unies des cartes montrant l'emplacement de leurs champs de mines, en particulier dans les vastes zones qui sont désormais à l'abri du contrôle de Kaboul, afin que l'on commence les opérations de déminage et que les réfugiés puissent rentrer chez eux. Le choix du Prince Sadruddin pour diriger les efforts des institutions spécialisées des Nations Unies dans l'octroi d'une assistance aux réfugiés permettra de soulager considérablement les souffrances.

Dans ce débat, le Conseil de sécurité a entendu de nombreuses accusations contre le Pakistan, nation qui a consenti tant de sacrifices pour aider et nourrir des millions de réfugiés afghans, la plus vaste population de réfugiés du monde. Point n'est besoin de commenter longuement ces accusations sans fondement. Le représentant du Pakistan les a déjà réfutées fort éloquemment. J'aimerais cependant noter que les Etats-Unis sont profondément inquiets de l'introduction de missiles Scud, dont l'un a été tiré sur le Pakistan ces derniers jours. Cette attaque est un exemple des mesures désespérées que Kaboul est disposé à prendre pour empêcher l'inévitable.

M. Pickering (Etats-Unis)

S'agissant du cessez-le-feu, mon gouvernement est convaincu que cette question ne peut être tranchée que par le peuple afghan lui-même.

Les Etats-Unis ne pensent pas que le Conseil de sécurité puisse ou doive à ce stade jouer un rôle plus important en Afghanistan, à moins que le peuple afghan lui-même et tous les partis afghans ne demandent activement au Conseil de s'engager davantage. Nous espérons que l'Afghanistan connaîtra bientôt une paix et une stabilité véritables et que son peuple sera à même de décider de son propre avenir. Le conflit a été long et ardu. Il a fallu attendre plus de neuf ans pour que les troupes soviétiques se retirent, et elles ne sont parties que depuis deux mois. Le peuple afghan devrait désormais décider librement et par lui-même comment il souhaite être gouverné. Il faut lui permettre de trouver un dénominateur commun ou un arrangement susceptible de rétablir une vie politique nationale cohérente et significative.

Les Nations Unies ont joué un rôle d'appui utile. Le moment est maintenant venu pour les Nations Unies d'aider le peuple afghan dans ses efforts pour parvenir à l'autodétermination complète. Ce n'est pas le moment de lui imposer une configuration politique future particulière. Par les énormes sacrifices et souffrances qu'il a consentis, il a gagné le droit de décider de son propre avenir. Il devrait pouvoir compter sur notre aide dans cette entreprise.

Le PRESIDENT (interprétation du russe) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste pour cette séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de cette question de l'ordre du jour aura vraisemblablement lieu mercredi 19 avril 1989, dans la matinée, à condition bien entendu que nous en ayons terminé demain avec l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice.

La séance est levée à 12 h 50.